



## COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Jeudi 28 septembre 2023 à 14h

### PROCES-VERBAL

Le Comité syndical s'est réuni le jeudi 28 septembre 2023 à 14h00 au siège du Symalim.

.....

#### Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5.5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN CCMP	M. GAITET	4
	M. LARIVE	1,5
LYON	MME TERRIER	1,5
	M. CHAPUIS	5,5
VILLEURBANNE	MME TOMIC	5,5
	M. BRISSARD	4
DÉCINES-CHARPIEU	M. VERMEULIN	4
	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1

NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	<del>M. GOUBET</del>	<del>1</del>
THIL	MME POMMAZ	1

#### **Ont donné pouvoir:-**

M. Chapuis à Mme Creuze  
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand

#### **Participaient également à la réunion :**

Symalim : M. Charles, Mme Bechoua, Mme Kassama,  
Mme Pedoussaud, M. Trillat.

Ségapal : M. Maury

\*\*\*\*\*

Mme Creuze ouvre la séance à 14h09 après vérification du quorum et énonciation des pouvoirs.

Mme Creuze souhaiterait désigner un-e secrétaire de séance : **Acceptation de Nathalie DEHAN**

#### **Approbation du procès-verbal du 29 juin 2023**

Cf. Procès-verbal du Comité du 29 juin 2023 diffusé via Dematis le 21/09/2023.  
Aucune demande de modification reçue à ce jour

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES**

#### **2023-99 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021**

M. Charles reprecise les 4 points cités dans le rapport.

M. Quiniou relève qu'il y a 2 sujets concernant la Ville de Meyzieu, les 2 concernant la plateforme d'Erbens. Il rappelle que ce lieu est la suite du Canal, dépend du Symalim, mais est utilisé par la Ville de Meyzieu. Il souhaiterait qu'il y ait à l'avenir une convention plus simple, ou un document juridique. Avant la ville de Meyzieu décidait toute seule, puis il y avait eu dépossession, d'où l'obligation de demander à chaque fois l'avis de la présidente. M. Quiniou souhaiterait un avis de principe de la part du Comité Syndical afin de simplifier les étapes administratives.

M. Charles doit rencontrer l'EDF au sujet de la gestion des bases nautiques... Ce sera donc l'occasion de faire le point sur certains éléments juridiques.

Mme Dehan pense qu'il faut tout d'abord avoir un point de vue juridique pour éclairer la décision politique.

M. Quiniou indique qu'il fallait déjà l'accord de principe du Comité, et après voir la possibilité ou pas, ceci dans le but de simplifier des actes complexes.

Mme Reveyrand voudrait savoir si cela concernerait uniquement Meyzieu, ou si les communes environnantes pouvaient également être concernées par cet accord de principe.

M. Quiniou précise que cela ne concerne que l'esplanade d'Herbens, qui a été créée par le Syndicat du Canal sur le territoire de Meyzieu. Cela ne concerne pas par exemple l'Iloz', qui est également sur la commune de Meyzieu.

Mme Creuze indique que personne au Comité Syndical n'est contre ce principe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **2023-100 Annulation du mandat n°2327 – « Remise à niveau partielle de la scénographie de l'Iloz' »**

M. Charles présente cette délibération ainsi que la suivante qui relève du même dossier, le projet de rénover la scénographie de l'Iloz'.

Depuis, le Symalim a échangé avec Suntory (Participe déjà à hauteur de 100K€), qui serait prêt à Continuer avec le Symalim et souhaiterait consacrer les 3 prochaines années à refondre l'exposition permanente de l'Iloz' qui est vieillissante et obsolète, avec une nouvelle participation de 300K€. (100K€/an)

Cette délibération annule le mandat de travaux jamais utilisé et sera remplacée par un nouveau mandat « Etude ».

M. Charles informe que la décision modificative qui suit prend acte de toutes ces modifications.

M. Thiebaut s'étonne du montant de 65K€ prévisionnel du futur mandat d'étude

M. Charles lui confirme le montant, en lui indiquant que si un cabinet d'étude fait une proposition plus basse, le Symalim le choisira.

M. Trillat précise que les 65K€ sont TTC, rémunération du maitre d'ouvrage délégué incluse, le budget « opérationnel » étant d'un montant de 48K€ HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2023-101 Mandat n°2313 – « étude de la refonte globale de la scénographie de l'Iloz' »**

M. Charles ayant donné toutes les explications en amont,

la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2023-102 Décision modificative n°2 du budget principal du SYMALIM – exercice 2023-section d'investissement**

M. Charles explique cette décision modificative, qui reprend :

- le réajustement du mandat n° 2311 : Etude loutre et castor  
Réajustement d'un montant de 203.20€ TTC.
- Annulation du mandat n° 2327 : Remise à niveau partielle de la scénographie de l'Iloz'  
Travaux non réalisés – Montant non utilisés
- Création du mandat n° 2313 : Etude de la refonte globale de la scénographie de l'Iloz'  
Montant pour cette étude : 65K€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## CONVENTIONS / MARCHES / CONCESSION

### **2023-103 Convention financière EDF/ SYMALIM pour la mise en œuvre du programme d'actions dans le cadre du Plan de gestion des aménagements du castor d'Europe le long de la digue du canal de Jonage – octobre 2023 à mars 2025**

M. Trillat donne toutes les explications pour ce dossier, en spécifiant que plusieurs actions sont tentées afin d'éloigner le castor des zones problématiques, notamment :

- L'Eclaircissement de la végétation
- Le retrait des embâcles sur la partie amont et aval de la Bletta
- Plantation de boutures de saules sur la partie aval de la Bletta

Toutes ces actions sont mises en œuvre sur demande d'EDF qui a l'obligation de procéder au démantèlement des barrages réalisés par les castors d'Europe.

M. Charles précise que toutes ces actions sont menées avec espoir, mais tout de même sans certitude que cela réussisse à éloigner le castor d'Europe de la digue du Canal de Jonage.

La délibération est donc adoptée à l'unanimité

### **2023-104 Convention de Prestations Intégrées (CPI) pour la conduite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du centre équestre n°3**

M. Trillat présente le dossier en précisant qu'il s'agit d'un gros chantier, notamment au niveau du désamiantage, et de la reprise des toitures.

Pour ce qui relève de l'installation des panneaux photovoltaïques, le Symalim va passer par une AMI afin de sélectionner le porteur de projet.

Nous demandons au Comité Syndical de valider cette convention qui fixe la rémunération de la Ségalpal pour la coordination des différents chantiers. M. Trillat informe qu'il y aura de nouveaux points d'information sur le mois de novembre, afin que les élus soient tenus au courant de l'évolution du chantier.

M. Charles indique que les travaux sur la toiture vont bientôt commencer. Le désamiantage devrait avoir lieu en décembre, avec une livraison prévue vers fin mars. Les panneaux photovoltaïques devraient être posés pendant l'été.

M. Thiebaut précise que l'installation et la redevance annuelle dure entre 20/25 ans, sans coût pour le Syndicat.

M. Trillat indique que la redevance n'est pas très élevée.

M. Charles informe le comité que le Centre Equestre n°2 souhaite céder leur convention à un tiers : un RDV est prévu avec M. Lévêque.

Au niveau du Centre Equestre n°1, M. Charles indique que nous sommes dans une incertitude juridique. Le Symalim a donc mandaté un cabinet d'avocat pour démêler ce dossier complexe (SCI jamais dissoute, mais disparue, pas de date de cession de bail, Symalim propriétaire du terrain, mais 40 héritiers...). Il informe qu'une fois la situation juridique éclaircie, le Symalim pourra trouver quelqu'un qui s'engagerait pour faire les travaux et utiliser ce lieu.

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER DIVERS :**

M. Charles fait un point sur Natura 2000 :

Il voudrait savoir si le Comité Syndical est favorable à conserver la gestion de Natura 2000.

Les élus sont favorables à la conservation de Natura 2000, sous réserve des subventions allouées.

Ce point est voté à l'unanimité.

Mme Creuze rappelle la date du prochain Comité Syndical qui se tiendra le 07 décembre 2023 à 14h

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Creuze lève la séance à 16h21.

Catherine CREUZE  
Présidente



Nathalie DEHAN  
Secrétaire de séance

